

COMMUNE DE COURMEMIN - GARAGES MECANQUES - COURMEMIN - CA - 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE COURMEMIN (1)
(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE COURMEMIN

Numéro SIRET : 21410068700059

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : GARAGES MECANQUES - COURMEMIN (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de l'établissement, soit le numéro de l'établissement, soit le nom du groupement relevant de l'article L. 2111-4 du CGST
(2) A voir selon l'état du budget annexé.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou celui de rattachement.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	25
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	28
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	30

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonctions 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	32
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	37
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	41
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	42

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	43
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	44
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	46
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D11 - Décisions en matière de taxes	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation ci-dessus, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilées comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui optent pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-8 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité se renseigne par les annexes G2.3 et G2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II appartiennent alors dans les états de la partie II « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes (art. L. 3221-11 du CGCT)

COMMUNE DE COURMENN - GARAGES MECANIQUES - COURMENN - CA - 2021

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	510

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,30

Informations financières – stées		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	6,21
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	29,24
3	Dépenses d'équipement / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements anticipés de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	21,25%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00%
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	75,75%

(1) À rapprocher selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, notamment inscrites dans le cadre de la loi de finances N-1, relative aux modalités de financement des services publics.

(2) Les valeurs s'appliquent sur l'exercice de la dette et courent à partir du moment de la date au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette (et compris les intérêts) s'applique sur l'exercice de la dette et s'applique au 31 décembre N-2 de l'exercice de la dette (et de la loi N-1) 2021-1818 du 23 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021, portant attribution des excédents non affectés sur les recettes fiscales prévues des articles 1009 A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WU, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ.

(4) Toutes les valeurs sont en euros par habitant et à l'exception.

I – INFORMATIONS GENERALES	1
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont suggérées (4).

(1) À compléter par « au chapitre » ou « de l'article ».

(2) Préfixer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au minimum dans la limite de 10% des dépenses réelles de chaque section.

(4) À compléter par ce mot à la fin de chaque phrase, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- sans objet ;

- budgétaire par délibération N°... du...

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	3 169,00	14 910,85	42 558,07	A1	54 297,92
Investissement	0,00	0,00	0,00	A2	0,00
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	3 169,00	14 910,85	42 558,07	A3	54 297,92

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1
Investissement	I	0,00	III	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
	(6)	
TOTAL	A1 + B1	54 297,92
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	54 297,92

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses, et + si recettes.

(4) A reporter au budget annulé au budget supplémentaire N-1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe – si déficit au lancement fonctionnent, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(i) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(ii) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au RS N+1.

(2) Suivant le mode de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courants (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront inscrits au SF ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

	II	
	A	

	DEPENSES		RECETTES	
	A	B	C	H
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	3 169,00	0,00	14 910,85	0,00
	= A + B		= C + H	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	0,00	0,00	42 556,07	0,00
	= C (si déficit) = D (si déficit)		= I (si excédent) = J (si excédent)	
	= A + B + C + D		= G + H + I + J	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	3 169,00	0,00	57 466,92	0,00
	= E		= K	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	= E + F		= K + L	
	3 169,00	0,00	57 466,92	0,00
	= A + B + C + D + E + F		= G + H + I + J + K + L	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non réalisées ainsi qu'aux réalisations de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non réalisées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non réalisées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles apparaissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de feison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations entre transf. entre sections (8) (9)	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + II	0,00	II + IV	0,00
--------------	--------	-------------	---------	-------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VI	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	0,00
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		0,00		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018

(2) Sauf 166, 165 et 10449

(3) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectuée sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1056.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque le collecteur effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Soit le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DP 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 25, 35, 45 et 55 doivent figurer dans le détail du chapitre si le collecteur a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	3 169,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	3 169,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (1)	0,00	74 Dotations et participations (1)	0,00
6566 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	11 741,85
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
015 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	3 169,00	Total recettes de gestion des services	14 910,85
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 3 169,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 14 910,85

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	3 169,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	14 910,85
---	----------------	-----------------	---	----------------	------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	42 556,07

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	3 169,00	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	57 466,92
---	--------------------	-----------------	---	---------------------	------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	54 297,92
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RP 042 = DR 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le débit du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (rapues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1666 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (3)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3..	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
---	------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 189,00		3 189,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante(8)	11 741,85	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 910,85	0,00	14 910,85

Pour information R002 Résultat positif reporté	42 556,07
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir le listé des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité affecterait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(T) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue des dépenses sur des biens affectés.

(S) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(R) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre global regroupant les comptes 204 et 2041.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre	Crédits ouverts IBP + DM + RAS N-1	Realisations Mandatés émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1638 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution rétroactif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.
 (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAF au 31/12.
 (3) Voir état II.42.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'Etat MAIS pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 040).

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RF 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 224.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

Chapitre	Crédits ouverts (RP + 094 + PAR.N.1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 13a)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 168 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 168)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00		0,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Recettes autorisées non liées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir état N+2 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'un besoin de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D 040 = 40 000).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Article prévisoire à intégrer au budget à l'article 150 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D 041 = 41 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 204A.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Credits ouverts (PP + OR + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Dépenses engagées non remboursées.
 (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – R42 et R43.
 (4) Voir état (I)-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Il s'agit de dépenses qui s'opèrent sur compte de tiers.
 (6) C2, déduction du chapitre des opérations d'ordre (D3 540 – RF 042).
 (7) Autres prévisions budgétaires ne figurant à l'article 162 (cf. chapitre 004 « produit des concours d'immobilisations »).
 (8) Cf. dépenses au chapitre des opérations d'ordre (D3 041 – RF 041).

(0) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement diverses » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 204.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opérations	Libellés de l'opération	N° AP (1)	Credits ouverts (RAP + DB + MAR (1-1))	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées au 31/12/2023.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAP au 31/12.

III	III – ADOPTION DU CA
A2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + 666 R-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
010	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affiliation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1644-9, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de léision - affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non imputées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réversants - RAVT au 31/12.

(4) Seul 165, 166 et 1644-9.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes (débits) en cas de résiliation ou d'annulation de mandats donnant lieu à rattachement.

(6) Voir chapitre 44-25 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. déduction du chapitre des opérations d'ordre (PV 040 - DF 042).

(8) Les comptes 15, 24, 39, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Les comptes 15, 24, 39, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre (24 + produit des cessions d'immobilisations).

(10) Cf. déduction du chapitre des opérations d'ordre (DF 041 - PV 041).

(11) Les chapitres 204 = Subventions d'équipement versées = est un chapitre général regroupant les comptes 204 et 204A.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + OM + RAT N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	57 457,07	3 169,00	0,00	0,00	54 288,07	0,00	3 169,00
011	Charges à caractère général (3)	57 447,07	3 169,00	0,00	0,00	54 278,07	0,00	3 169,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (3)	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'écluses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	57 457,07	3 169,00	0,00	0,00	54 288,07	0,00	3 169,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles	57 457,07	3 169,00	0,00	0,00	54 288,07	0,00	3 169,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00			0,00		0,00
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	57 457,07	3 169,00	0,00	0,00	54 288,07	0,00	3 169,00

(1) Dépenses engagées non réalisées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 08 peuvent figurer dans le détail de chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III - ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DB + SAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	14 901,00	14 910,85	0,00	0,00	-9,85
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RMI					
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 169,00	3 169,00	0,00	0,00	-19,00
73	Impôts et taxes (taux 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	11 751,00	11 741,85	0,00	0,00	9,15
	Total des recettes de gestion des services	14 901,00	14 910,85	0,00	0,00	-9,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	14 901,00	14 910,85	0,00	0,00	-9,85
042	Opérations ordre transfé entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		42 596,07				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		57 457,07	57 466,92	0,00	0,00	-9,85

(1) Recettes justifiées non liées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux crédits 016 et 017.

(4) Cf. déduction du régime des opérations d'ordre (RF 042 et 043).

(5) Les comptes 74 peuvent figurer dans le détail de chapitre si la collectivité a été pour le régime des produits budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DR + RAR (N-1))	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	57 457,07	3 169,00	0,00	0,00	54 288,07	0,00	3 169,00
011	Charges à caractère général (4)	57 447,07	3 169,00	0,00	0,00	54 278,07	0,00	3 169,00
60933	Fournitures de véhicules	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	51 297,07	0,00	0,00	0,00	51 297,07	0,00	0,00
6161	Multirisques	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	3 150,00	3 169,00	0,00	0,00	-19,00	-0,00	3 169,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
6588	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	57 457,07	3 169,00	0,00	0,00	54 288,07	0,00	3 169,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles	57 457,07	3 169,00	0,00	0,00	54 288,07	0,00	3 169,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations créés/transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00			0,00		0,00
043	Opérations créés/rétablissement de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00			0,00		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Déclarer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi - crédits successifs - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont encaissées via autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 doivent figurer dans le détail du chapitre et la subcatégorie à opérer pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. attention des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 - (R/043) (DF 043 - (R/ 043).

(8) Chapitre destiné à saisir les opérations particulières liées aux opérations de stocks au lieu à la venue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 68112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	14 901,00	14 910,85	0,00	0,00	-9,85
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 150,00	3 169,00	0,00	0,00	-19,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 150,00	3 169,00	0,00	0,00	-19,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	11 751,00	11 741,85	0,00	0,00	9,15
752	Revenus des immeubles	11 741,00	11 741,84	0,00	0,00	-0,84
75888	Autres	10,00	0,21	0,00	0,00	9,79
	Total des recettes de gestion des services	14 901,00	14 910,85	0,00	0,00	-9,85
78	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Resprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	14 901,00	14 910,85	0,00	0,00	-9,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes juridiques.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR ou S112.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. instructions du chapitre des opérations d'ordre (99° 612 - 21 042) (99° 612 - 21 042).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des prestations budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations effectuées par les applications de crédits ou liées à la tenue d'un exercice partiellement amputé.

(8) Désigne à retracer le préfinancement de la part des départements de la base.

(9) Si le montant des (CME de l'exercice est inférieur au montant du rattachement N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nomenclature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la décision de valider la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé de l'opération	Montant des liaisons M	Montant des remboursements N		Excédent restant dû au 31/12/24
				Intérêts (3)	Remboursement de frage	
5101 Avances du Trésor						
5102 Avances de Trésorerie						
5103 Lignes de Trésorerie						
5103 Lignes de trésorerie liées à un engagement						
5104 Dites de Trésorerie						
5105 Autres crédits de Trésorerie						
519 Crédits de Trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° MOR: 8178860071G du 23/03/2016.

(2) Indiquer la date de la délibération des assemblées autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un mandat maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Le cas échéant, compléter au compte 6975.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nomenclature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Originaire prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Maturité (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Méthode de remboursement (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'amortissement (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (Total)					0,00								
1643 Emprunts en dollars (Total)					0,00								
1644 Emprunts assortis d'une option de swap sur ligne de business (Total)					0,00								
165 Dépôts et placements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consenties du Trésor (Total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00								
1675 Dettes envers les établissements financiers (Total)					0,00								
1676 Dettes envers les établissements financiers (Total)					0,00								
1677 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (Total) (2)					0,00								

Matur (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisation prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Parti- ciple des rembourse- ments (5)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembourse- ment anticipé (8)	Code- genre d'in- prêt (9)	
								Niveau de taux (6)	Taux actué						
1662 Borne à moyen terme (épave/abais total)					0,00										
1687 Autres lignes (total)					0,00										
Total global					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal - montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : prime (donc à rem un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'indices (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel, B : bimestriel, T : trimestriel, X : autre.

(7) Indiquer le pourcentage de remboursement constant, P pour amortissement progressif, F pour à taux fixe, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts au sein de la typologie de la circulaire K031015677C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2005-105 du 30 juillet 2005 de finances rectificative pour 2005, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales perçues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV – ANNEXES	IV
		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Rubric (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture accrue/elle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Dette résiduelle (en euros) (13)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt			Annuité de l'annuité			ICME de renouveau
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		9,00		9,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		9,00		9,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1642 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de franchise sur ligne de blaziers (Total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances concédées (N) Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Dette pour l'ACTP et PFC (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1674 Dettes concertées locataires-occupateurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Autre emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		9,00		9,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		9,00		9,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(10) Si l'emprunt est assorti d'une ligne de couverture, il faut bien indiquer le numérotage de capital de la dette prévue pour financer l'emprunt au véritable entente.
 (11) Si l'emprunt est assorti à couverture, il convient de compléter le tableau « état des opérations de couverture ».

- (12) Catégorie d'imposition. Exemple A-1 (cf. la classification des résidences suivant la typologie de la résidence ICD 10150770 du 25 juin 2010 sur les produits fiscaux des résidences situées aux côtés des territoires).
- (13) Type de taxe d'imposition après opérations de couverture : F : fon ; V : valeur simple ; C : complexe (Vest-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux annuel de référence et d'une majoration exprimée en pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/20 après opérations de couverture.
- (15) Taxe après opérations de couverture éventuelles. Pour les occupants à titre onéreux, indiquer la taxe au moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des imbrications au titre du contrat initial et complémentaires à l'article 60111 « Imbrications à l'ancienneté » (intérêts décaissés), un intérêt éventuel au complément à l'article 601.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et complémentaires au 30/06.

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX **IV**
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1))	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Date de contrat	Dates des périodes bénéficiaires	Taux nominal (5)	Taux réel (6)	Cout de service (7)	Taux réel après couverture (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts au cours de l'exercice (en cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon le classement de la norme de base comptable) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer le constituant de l'indice sous-jacent selon le type de la structure de la créance de 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 8). 1 : Index zone euro / 2 : Index Intérêt français au zéro sur un écart entre les indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Index zone euro sur un écart d'index entre deux zones euro / 5 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le nominal, l'index et le terme correspondant au taux nominal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le nominal, l'index et le terme correspondant au taux nominal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de service : indiquer le montant de l'intérêt à l'échéance de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la première date d'échéance.

(8) Montant, index ou terme.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'exercice.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complétés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre de contrat d'échange et complétés à l'article 668.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indice sous-jacent		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice sous-jacent		Indice zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indice hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux fixe contre taux variable ou taux fixe inverse (swap), Taux variable simple pondéré (sept ou trimestriel) (annual)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Dérivés simples, Pns d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Dettes d'échange (swaps)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 2 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe donne le stock de dette au 31/12/2023 après opérations de cession/ventures effectuées.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV – ANNEXES	IV
		B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instruments de couverture							Prises échangées		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/24	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Noture de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Prises payées pour facilité d'échange	Prises reçues pour la vente de l'instrument
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexes (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'un option (call, floor, collar, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuel, M : mensuel, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Références de l'emprunt couvert	Etat du Detournement de couverture				Charges et produits constatés depuis l'ordon du contrat		Catégorie d'emprunt (6)
		Taux fixe (5)	Montant de taux (6)	Taux réel (7)	Indice	Charges (7)(8)	Produits (7)(8)	
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou le nombre de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter et financer de couverture d'un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon le type de la circulaire IOCB/16/0077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et sortie d'emprunt de l'emprunt		Date de référence	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant (8)	Capital réimposé	Droits réservés	Caractéristiques de la dette				Coût de sortie (16)		Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (9)						Type de taux (17)	Taux (8)	Niveau de taux (10)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
															Type de taux (17)	
Total des dépenses au 31/12/2022 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au 31/12/2022 Refinancement de dette (6)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cr166 sont égales.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat ainsi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'emprunt ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après remboursement des capitaux de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fixe, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la parité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimensuelle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable, simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement basé comme la simple addition d'un taux sur le référentiel et donc marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'opération de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'il.

(11) Indiquer A pour remboursement, C pour capitalisation, T pour engagement dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie initialement en cas d'anticipationnement en de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre de contractualité et capitalisés à l'article 661 11 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels (au au 31/12 du contrat d'échange éventuel) et correspondance à l'article 656.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auxiliaires, avances, concours de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaires, avances, concours de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'intercommunalités (iv) : interventions publiques ou privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du capital.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrats passés et comprises à l'article 05111 et des intérêts écartés dus au titre de contrats d'échange et comptabilisés à l'article 046.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(issus des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Credits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
130	Subv. invest. transférées aptes résultat	0,00	0,00

Dépenses à couvrir par des ressources propres	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les crédits budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES	IV
C - ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres extérieures de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépreciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
461...	Charges à rcp. aux plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	0,00
Solde	V = IV - II (S)
	0,00

(1) Les comptes 15, 16, 25, 27, 28, 29, 30, 401, 40 et 50 sont à débiter conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 40326 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à budget propre.

(3) Les comptes 15, 25, 31, 40 et 50 sont présentés uniquement à la rubrique applicable au régime des provisions à régulariser.

(4) Les comptes 21, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant le comptable de stock. Par conséquent, seuls les budgets regroupant les dépenses et les recettes d'un même exercice ou d'un D&C peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par Le Président de séance,
A Courmemin, le 04/04/2024 Christian VANNIER



Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session publique
A Courmemin, le 04/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2)/(3).

AUGE Christian	
BERTHEAU Pascal	
BOUBET Fabien	
CHANTIER Gilles	
CLÉMENT Cynthia	
DUVAL Edwige	
GAUTHIER Sophie	
JAMONEAU Daniel	
LECOMTE Rémy	
MAZAU Olivier	
MERCIER Bernard	
MORDELET Jocelyne	
PESSON Daniel	
THIRION Isabelle	
VANNIER Christian	

Certifié exécutoire par Le CHANTIER GILLES, MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture le 15 AVR. 2024 et de la publication le

15 AVR. 2024

A Courmemin, le 15 AVR. 2024

(1) Indiquer « le président » ou « la présidente »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Le Maire
Gilles CHANTIER



Acte à classer

2024-13

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-15T16-01-17.00 (MI252370772)

Identifiant unique de l'acte : 041-214100687-20240404-2024-13-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Budget annexe garage mécanique - Compte administratif
2024

Date de décision : 04/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DOCBUDG-21410068700059-041049-CA-2023-25032024000000.XML](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Transmis

Accusé de réception

Date 15/04/24 à 17:59

Date 15/04/24 à 18:01

Date 15/04/24 à 18:08

Par [LEFEVRE Annabelle](#)Par [LEFEVRE Annabelle](#)

ARRONDISSEMENT DE
ROMORANTIN-LANTHENAY

VILLE DE COURMEMIN

CANTON DE
CHAMBORD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 15

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Pascal BERTHEAU, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Sophie GAUTHIER, Mr Daniel JAMONEAU, Mr Olivier MAZAU, Mme Jocelyne MORDELET, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Christian AUGÉ, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Pascal BERTHEAU

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10

**OBJET : BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES – COMPTE DE GESTION
2023**

RAPPORT POUR INFORMATION :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,

Il propose de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Accusé de réception en préfecture
041-214120197-20240404-2024-16-DE
Date de la mise en ligne : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Le Maire
Gilles CHARRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le public ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par Internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
641-214103397-20240604-2024-16-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

ARRONDISSEMENT DE
ROMORANTIN-LANTHENAY

CANTON DE
CHAMBORD

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : **15**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Pascal BERTHEAU, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Sophie GAUTHIER, Mr Daniel JAMONEAU, Mr Olivier MAZAU, Mme Jocelyne MORDELET, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Christian AUGÉ, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Remy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Pascal BERTHEAU

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

Monsieur le Maire sort de la salle durant la délibération et le vote.

En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9

OBJET : BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT POUR INFORMATION :

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour.
Mr Christian VANNIER est désigné à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Conformément à l'article L2012,31 du CGCT, il présente le compte administratif 2023 du budget annexe Commerce multiservices.

On a enregistré en 2023,

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
469,12	5 319,40	4 850,28

SECTION D'INVESTISSEMENT		Solde
Dépenses	Recettes	
0,00	0,00	0,00

Assuré de réception en préfecture
D41-214102607-20240404-2024-17-DE
Date de réimpression : 10/04/2024
Date de réception en préfecture : 16/04/2024

Étant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement 2022	-4 155,95
Résultat reporté investissement 2022	400,00

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de

Section de fonctionnement	694,33
Section d'investissement	400,00

Il précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lanthenay.

Il soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2023, comme présenté ci-dessus,
ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Le Président,

Christian VAN NTER



Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le
publié ou notifié le

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de
2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Telerecours
citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
041-210100667-20240404-2024-11-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024